



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**L.2**

**CONSTRUCTION, INSTALLATION ET PROTECTION  
DES CÂBLES ET DES ÉQUIPEMENTS  
D'INSTALLATIONS EXTÉRIEURES**

---

**IMPRÉGNATION DES POTEaux EN BOIS**

**Recommandation UIT-T L.2**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation L.2 de l'UIT-T a été publiée dans le tome IX du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## **Recommandation L.2**

### **IMPRÉGNATION DES POTEAUX EN BOIS**

Le CCITT attire l'attention sur l'intérêt économique que présente l'imprégnation des poteaux en bois, supports de lignes aériennes de télécommunications.

Afin de fournir aux Administrations des télécommunications, et spécialement à celles dont les réseaux sont les moins développés, quelques indications sur les procédés d'imprégnation de ces poteaux, un manuel intitulé *Protection des poteaux en bois des lignes aériennes de télécommunications*, UIT, Genève, 1974, a été établi par le CCITT.

Ce manuel est fondé sur un avant-projet rédigé au cours de la période 1968-1972 par l'Administration argentine, puis amendé et complété d'après des informations fournies par les Administrations de la R.F. d'Allemagne, de l'Australie, du Chili, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Suisse.